



ENVIRONNEMENT

Feux de forêts : prévenir et agir

Publié le 01 juillet 2020

Prévenir les feux de forêts

L'été est de retour et, avec lui, le risque d'incendie redevient une préoccupation majeure. 95 % des feux de végétation sont liés à l'activité humaine (mégots, brûlage de végétaux et autres feux de camp,...).

Respecter des règles

Des règles sont à respecter pour éviter les risques d'incendie. Ne pas fumer, ne pas allumer de feu, ne pas jeter son mégot en voiture ou à pied. Mais aussi : ne pas se garer après une montée contre un talus d'herbes sèches. Elles peuvent s'enflammer avec la chaleur du pot d'échappement.

Des précautions à respecter tout au long de l'année, en été comme en hiver en ne se fiant surtout pas aux petites pluies d'été qui ne font qu'humidifier la végétation.

Pensez au bon geste !

Vous observez une fumée en vous promenant ?

Une seule chose à faire au plus vite : **appeler le 18 (les pompiers) et/ou le 112 (numéro d'urgence européen)** et donner votre position le plus exactement possible.

Zoom : le pin de Salzman

Un cinquième de la forêt domaniale de Saint-Guilhem-le-Désert est couvert de pins de Salzman. Rare à l'échelle Méditerranéenne, le pin est pourtant très robuste et est reconnu pour sa grande capacité d'adaptation au réchauffement climatique.

La forêt est particulièrement sensible au feu et à la concurrence du pin maritime en cas d'incendie. La préservation et son renouvellement sur notre territoire sont particulièrement suivis et étudiés par les techniciens de l'Office national des forêts ainsi que dans le cadre de Natura 2000.

PRECÉD

[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)